



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Infirmiers en psychiatrie

Question écrite n° 5593

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des infirmiers du secteur psychiatrique depuis la fusion des deux formations en 1992, psychiatriques et soins généraux, préparant au diplôme d'Etat d'infirmiers. La reconnaissance d'équivalence des anciens diplômes des infirmiers de secteur psychiatrique nécessaire à l'unification de la formation s'est faite en 1994 par arrêté de Mme Simone Veil, alors ministre des affaires sociales et de la santé. Cependant, cette décision, suite aux plaintes de deux associations professionnelles, fut annulée le 26 octobre 1994 par arrêté du Conseil d'Etat au motif du non-respect de directives européennes. Cette remise en cause conduit aujourd'hui à une situation d'inégalité au détriment des infirmiers de secteur psychiatrique dans le cadre d'une même profession et d'une même pratique de la santé publique. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce délicat problème.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé informe l'honorable parlementaire que dès son entrée en fonction, il s'est attaché à travailler à résoudre ce problème. Après avoir entendu les différents points de vue, et pris l'attache des autorités communautaires, le secrétaire d'Etat a rencontré le commissaire Monti. Une solution semble effectivement possible, mais différente de celle prévue par le précédent gouvernement. Celle-ci n'avait pas abouti, car elle nécessitait une modification importante d'une directive européenne, ce que la Commission n'aurait pas accepté. La solution proposée est la création d'un nouveau diplôme d'Etat qui permettra aux infirmiers titulaires du diplôme de secteur psychiatrique de travailler dans les services hospitaliers de toute nature, puis s'installer en ville ou de circuler dans l'Union européenne sous réserve de conditions d'expérience ou de stage encore à négocier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5593

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 novembre 1997, page 3808

**Réponse publiée le :** 1er décembre 1997, page 4398